

COMMUNIQUÉ

Ce communiqué est émis par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

Accident grave

Le 17 juillet 2012, un jeune préposé à la cage avec peu d'expérience (moins de 240 heures) travaille avec un apprenti à une station de chargement. Aux alentours de 4h, la chute à minerai bloque de l'intérieur. Pour la libérer, l'opérateur de la cage et l'apprenti retirent le garde de sécurité contre les projections de roches afin d'arroser la chute. Pour valider l'efficacité des travaux et regarder ce qui se passe dans la chute le préposé s'avance près de la guillotine.



L'emplacement où le bras de l'opérateur a été coincé par la guillotine

Debout sur le palier, il s'accote sur la coquille du point de déversement et demande à l'apprenti d'actionner l'ouverture de la guillotine. À l'instant où l'apprenti appuie sur le bouton, la section du haut est tirée vers le bas et coince le bras du travailleur. Immédiatement, l'apprenti relâche le bouton et l'ouverture reprend sa position initiale (*fermée*), libérant ainsi le bras. L'opérateur subit de multiples fractures ouvertes et est transporté d'urgence par ambulance.

Lors de l'enquête, on a constaté qu'habituellement l'opérateur de la chute maintenait l'ouverture de la guillotine en appuyant sur le panneau de contrôle d'une main et en arrosant la chute de l'autre. Le garde de sécurité contre les projections avait été retiré et il ne se trouvait aucun protecteur contre les pièces en mouvement. Également, il n'existait à ce moment aucune procédure pour débloquer la chute et la formation était incomplète pour les préposés à la cage.

À la suite de cet accident grave, une nouvelle procédure spécifique au déblocage de la chute à minerai a été rédigée. Cette procédure est dorénavant plastifiée et accessible à tous les niveaux de la mine. Aussi, une formation globale axée sur le poste de préposé à la cage a été mise en place et le garde contre les roches a été remplacé par un protecteur qui, en plus de protéger contre les projections de pierres, empêche l'accès des zones dangereuses aux travailleurs.